

Bureau du 5 juillet 2004

Décision n° B-2004-2373

objet : **Marchés communautaires attribués à la société SCR Masson - Avenant collectif de substitution au bénéfice de la société Appia Rhône**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 31 mars 2004, les assemblées générales extraordinaires des associés de la société Appia Rhône et de la société SCR Masson ont approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société SCR Masson par la société Appia Rhône.

Le siège social de cette dernière est situé au 8, rue du Dauphiné à Corbas.

Cette fusion a fait l'objet de publication dans le journal d'annonces légales Les Petites affiches Lyonnaises du 3 au 9 avril 2004.

Le transfert à la société Appia Rhône comporte plusieurs marchés conclus avec la Communauté urbaine et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la logistique et des bâtiments :

- .03 0493 V : Lyon 9° - quartier Duchère - barre 550 - espace résidentiel - lot n° 1,
- .03 0507 K : Lyon 9° - La Sauvegarde - barres 530 et 540 - espaces - lot n° 1 ;

- marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la voirie :

- .03 0499 B : Sathonay Camp - travaux d'aménagement avenue Delorme - lot n° 1,
- .03 0506 J : Fontaines sur Saône - aménagement du carrefour Ruelle-Vitton,
- .04 0116 E : travaux d'entretien petits investissements - lot n° 1,
- .04 0128 S : travaux d'entretien petits investissements - lot n° 6,
- .04 0144 K : travaux d'entretien petits investissements - lot n° 13,
- .04 0175 T : travaux réfection chaussées trottoirs - lot n° 1,
- .04 0177 W : travaux réfection chaussées trottoirs - lot n° 3,
- .04 0178 X : travaux réfection chaussées trottoirs - lot n° 4,
- .04 0179 Y : travaux réfection chaussées trottoirs - lot n° 5,
- .04 0181 A : fabrication mise en œuvre d'enrobés - lot n° 1,
- .04 0197 S : fabrication mise en œuvre d'enrobés - lot n° 3,
- .03 0214 R : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 1,
- .03 0216 T : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 3,
- .03 0217 V : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 4,
- .03 0225 D : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 12,
- .03 0132 C : travaux entretien chaussées trottoirs - lot n° 7,
- .03 0141 M : travaux entretien chaussées trottoirs - lot n° 10,
- .03 0221 Z : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 8,
- .03 0143 P : travaux entretien chaussées trottoirs - lot n° 11,
- .03 0148 V : travaux entretien chaussées trottoirs - lot n° 13,
- .03 0215 S : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 2,
- .03 0218 W : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 5,
- .03 0219 X : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 6,

- . 03 0226 E : travaux sur chaussées, trottoirs, autres qu'asphaltés - lot n° 13,
- . 04 0080 Q : Vaulx en Velin - requalification de la rue Jean Lesire,
- . marché relatif à La Tour de Salvagny - rue de Fonbonne,
- . marché relatif à Vénissieux - Max Barret - lot n° 1 : voirie,
- . 03 0608 V : Rochetaillée sur Saône - travaux d'aménagement des abords de l'école - lot n° 1,
- . 04 0198 T : fabrication, mise en œuvre d'enrobés - lot n° 4,
- . 04 0199 V : fabrication, mise en œuvre d'enrobés - lot n° 5,
- . 04 0200 W : fabrication, mise en œuvre d'enrobés - lot n° 6.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Cet avenant ne changerait en rien les autres clauses des marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu la publication de l'avis de fusion au journal d'annonces légales Les Petites affiches Lyonnaises du 3 au 9 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de substitution au bénéfice de la société Appia Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à le rendre définitif.

Cet avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,